

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 MAI 2023

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
<b>AFFAIRES FINANCIERES</b>		
<b>Demandes de fonds de concours auprès de la CCPOH</b>	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>✓ <b>Demande</b> deux fonds de concours à la Communauté de Communes des Pays Oise et Halatte en vue de participer au projet d'acquisition pour :</p> <p>L'acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale, à hauteur de 50% du montant du projet, dans la limite de 10 000 € sur le montant HT du projet</p> <p>La création d'un parking pour les médecins à hauteur de 50% du montant du projet, dans la limite de 10 000 € sur le montant HT du projet</p> <p>✓ <b>Autorise</b> Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent à ces demandes.</p>
<b>Décision Modificative N°1 Budget principal</b>	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Dans le cadre de l'exécution du budget 2023, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux ajustements budgétaires.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dispositions énoncées.</p>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		
<b>Création d'emplois dans le cadre d'avancement de grade</b>	Monsieur le Maire	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p><b>DECIDE de créer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un emploi permanent à temps complet de chef de service de police Municipale principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Quatre emplois permanent à temps complet d'adjoint techniques principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe</li> <li>- Un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe ;</li> </ul> <p><b>DIT</b> que la rémunération des agents est fixée en référence aux échelles des emplois cité ci-dessus ;</p> <p><b>SOLLICITE</b> l'avis du Comité Social Territorial pour la suppression</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un emploi permanent à temps complet de chef de service de police Municipale</li> <li>- Un emploi permanent à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint administratif</li> <li>- Quatre emplois permanent à temps complet d'adjoint techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe</li> <li>- Un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ;</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de modifier ainsi le tableau des emplois</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette décision et permettant sa mise en œuvre.</p>

Fait à Verneuil-en-Halatte le 30 MAI 2023



Le Maire  
Philippe KELLNER